



Allocation familiale

Par **Popeta78**, le **01/11/2019** à **14:29**

Bonjour ,ma fille est française elle vient de rentrer en france avec moi il y a un mois de cela mais elle ne perçoit aucune allocation de la caf et elle na presque aucun droit ni au logement sous prétexte que j'ai seulement un récépissé de ère demande mais elle est sous mon autorité et ma garde et elle n'a que 8 ans

Par **youris**, le **01/11/2019** à **15:31**

bonjour,

quel droit au logement pour une fille de 8 ans ?

en principe elle vit chez ses parents qui en ont la garde.

je suppose que si vous l'avez ramenée en france, elle va vivre avec vous

comme le principe est que pour percevoir des aides sociales il faut résider en france, vous devez faire les formalités pour votre fille soit domiciliée avec vous que ce soit pour la CAF et votre couverture maladie.

votre fille est-elle mentionnée sur l'état civil français ?

salutations

Par **Popeta78**, le **01/11/2019** à **15:42**

J'ai la garde exclusive elle est transcrite sur les registres français et je sais que le logement ne peut lui être attribué vue son age mais si vous auriez bien lu g di ça mais dans le sens ou on m'a refusé la demande de logement sous prétexte que g le récépissé de 1ère demande et merci pour votre réponse